



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025





Udaf

Ardèche

UNIS POUR LES FAMILLES

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	p.04
L'INSTITUTION	p.05
• Les temps forts 2025	p.06
• Les orientations stratégiques 2023- 2027	p.07
• Le bureau et les membres du conseil d'administration en 2025	p.09
• La gouvernance associative	p.10
• Les représentations familiales	p.11
• Les associations adhérentes	p.13
• Tout un réseau uni pour les familles	p.14
LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES	p.15
• Le mot du directeur	p.16
• Le projet stratégique 2025-2028	p.17
• Les services de l'Udaf de l'Ardèche	p.18
• L'Udaf de l'Ardèche en chiffres (en 2025)	p.19
• La convention Unaf - Udaf	p.21
• Le service PJM	p.22
• Le service ISTF	p.26
• Le service DPF	p.27
• Le service MASP et MAESF	p.29
• Le service PCB	p.31
• Accompagnement des salariés en lien avec le logement	p.33
• Le Service FAJ	p.34
• Le service FUL	p.35
• Le DSF et ISPE	p.36
• Le Conseiller Numérique	p.38
• La Maison Des Familles	p.39
CONCLUSION	p.40
L'UDAF UNIS POUR LES FAMILLES	p.41
L'ORGANIGRAMME	p.42
LES PARTENAIRES QUI NOUS SOUTIENNENT	p.43

LE MOT DU PRÉSIDENT



Un nouvel élan dans la continuité de nos engagements.

L'année 2025 sera pour notre Udaf comme une étape de transition, de célébration et de projection. En prenant la présidence de l'Udaf de l'Ardèche le 23 juin dernier, j'ai mesuré l'ampleur de la responsabilité qui m'est confiée. Succéder à Paul Bombrun est un honneur tout autant qu'un défi, tant son empreinte a marqué notre institution.

Pendant dix années, Paul Bombrun a agi en véritable bâtisseur. Son mandat restera marqué par des étapes majeures, avec la construction de notre nouveau siège social, un outil moderne et chaleureux au service des familles et de nos collaborateurs. Au-delà du bâti, il a consolidé les fondations immatérielles de l'Udaf en proposant le projet stratégique. Ce cap, qui définit nos priorités jusqu'en 2027, reste ma boussole. Il s'agit de poursuivre notre mission de représentation et de soutien, tout en renforçant notre rôle de partenaire incontournable en Ardèche.

Au cœur de cette année 2025, le développement associatif a constitué une priorité. Cette dynamique a porté ses fruits : l'Udaf de l'Ardèche a eu le plaisir d'accueillir cette année de nouvelles associations familiales, venant enrichir la diversité de notre mouvement. Cette vitalité associative témoigne de la pertinence de notre modèle et de notre capacité à fédérer des énergies nouvelles autour des enjeux de la parentalité, de la solidarité intergénérationnelle et de l'accompagnement des plus vulnérables. En s'ouvrant à ces nouveaux acteurs, nous renforçons notre représentativité et notre expertise sur l'ensemble du territoire ardéchois.

L'année a également été jalonnée de temps forts. Le 20 septembre, la Fête de la Famille à Privas a démontré une belle démonstration de notre dynamisme.

Ce rassemblement festif, co-construit par nos salariés et nos bénévoles, a permis de mettre l'humain et le lien social au centre dans une ambiance chaleureuse et partagée.

Enfin, le mois de novembre a marqué le point d'orgue de nos célébrations avec les 80 ans de l'Udaf de l'Ardèche. Huit décennies d'engagement méritaient un hommage à la hauteur de l'événement. Ce moment solennel a été marqué par la remise des Médailles de l'Enfance et des Familles, mais aussi par un hommage appuyé à mon prédécesseur. La remise de la médaille du Département à Paul Bombrun par le Président du Conseil Départemental est venue saluer une vie d'engagement exemplaire pour nos concitoyens.

Le dynamisme de notre Udaf s'incarne quotidiennement à travers l'activité soutenue de nos services sur nos trois sites d'Annonay, d'Aubenas et de Privas. Cette présence est le gage d'un accompagnement de qualité, au plus près des réalités de chaque bassin de vie ardéchois. Mais la force de l'Udaf de l'Ardèche réside également dans l'implication exemplaire de ses bénévoles. Qu'il s'agisse de porter la voix des familles dans les multiples représentations extérieures ou de s'investir avec rigueur dans les travaux de nos commissions et de nos conseils d'administration, nos bénévoles font preuve d'un engagement exemplaire. Cet investissement est le socle sur lequel repose notre expertise et notre légitimité.

À l'aube de ce nouveau chapitre, je m'engage à porter avec détermination la voix des familles. Ensemble, bénévoles et professionnels, nous continuerons à porter la voix de toutes les familles de l'Ardèche.

Didier MEHL
Président

L'INSTITUTION



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025



06/01/2025 : Cérémonie des vœux de l'Udaf.

07/01/2025 : Prestation de serment pour 3 Déléguées aux Prestations Familiales.

10/01/2025 : Visite des locaux par Madame la Préfète et la Direction Départementale Emploi, Travail, Solidarités et Protection des Populations (DDETSPP).

14/01/2025 : Visite des locaux par la Directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

04/02/2025 : Réunion d'expression des majeurs protégés de l'antenne d'Aubenas à Aubenas.

17/02/2025 : Rencontre avec les partenaires sociaux : Confédération Générale du Travail (CGT) de l'Ardèche et la Force Ouvrière (FO) Drôme Ardèche dans nos locaux à Privas.

18/02/2025 : Accueil de la journée départementale de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) 07 dans nos locaux à Privas.

21/02/2025 : Réunion d'expression des majeurs protégés de l'antenne de Privas au Teil.

25/02/2025 : Réunion d'expression des majeurs protégés de l'antenne d'Annonay à Lamastre.

11/03/2025 : Rencontre et visite des locaux avec l'équipe DGA Solidarités du Département de l'Ardèche.

13/03/2025 : Accueil de la délégation départementale de l'Ardèche de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans nos locaux à Privas.

20/03/2025 : Rencontre du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Drôme Ardèche.

14/05/2025 : Rencontre de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) dans nos locaux à Privas.

15/05/2025 : Journée de travail collaborative pour les équipes de service Protection Juridique des Majeurs (PJM) à Privas.

23/05/2025 : Rencontre des représentants familiaux de l'Udaf au sein des CCAS et des CDU à Privas.

19/06/2025 : Présentation du nouveau plan stratégique 2025-2028 Udaf devant les collaborateurs à Privas.

23/06/2025 : Assemblée Générale de l'Udaf et élection du nouveau Président, M. Didier MEHL.

24 et 25/06/2025 : Formation gestion de l'agressivité pour les équipes de l'Udaf à Privas.

29/07/2025 : Diffusion de la vidéo observatoire des familles : « Etre Parent Aujourd'hui ».

20/09/2025 : Fête de la famille de l'Udaf à Privas.

23/10/2025 : Rencontre de M. John BENMUSSA, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous Préfet dans nos locaux à Privas.

21/11/2025 : Conférence débat parentalité, 80 ans de l'Udaf et Cérémonie de la Médaille de l'Enfance et des Familles à Privas.

10/12/2025 : Rencontre avec la Direction de la CAF à Aubenas.

24/12/2025 : Déménagement du 9 cours du Temple à Privas et dématérialisation des archives.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2023-2027



POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'UDAF DANS LA MISE EN PLACE DE SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DES FAMILLES

ENGAGEMENTS

Meilleures connaissances des familles pour les représenter afin de mieux répondre à leurs besoins (observatoire de la famille,...).

Ecouter et Soutenir les Associations Familiales afin d'apporter un appui aux associations (ressources humaines, juridique, informatique,...).

Promouvoir et garantir une politique de qualité des services.

Apporter un appui aux gouvernances des associations locales dans le cadre d'une politique managériale bienveillante.

OBJECTIFS

- Participer à toutes les AG des Fédérations Départementales ainsi que des associations locales.
- Ecouter les familles et aller à leur rencontre.
- Renforcer son rôle d'Union Départementale auprès des associations familiales.
- Clarifier la place de l'Udaf par rapport à l'action de terrain des associations
- Connaissance de l'Udaf par le grand public, plus de 62 représentations en 2023 et identification de leur appartenance à l'Udaf.
- L'Udaf œuvre pour l'obtention par les pouvoirs publics d'une reconnaissance et d'un statut du bénévole.
- Accroître l'attractivité de l'Udaf pour les familles, les institutions, les politiques ; et en faire un partenaire incontournable, un centre de ressources, (par ex : accueil d'associations dans nos nouveaux locaux).
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services.
- S'assurer de la qualité de prise en charge des personnes accompagnées.
- Prise en compte de l'humain dans les conditions de travail.
- S'assurer de la mise en place d'une Qualité de Vie au Travail (QVT) et son évaluation (lien à faire avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE).



ACCOMPAGNER, SENSIBILISER ET CONFORTER LES FAMILLES DANS LEUR RÔLE D'ÉDUCATION ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE CITOYENNE

ENGAGEMENTS

Contribuer à une synergie entre tous les acteurs (bénévoles, partenaires, salariés, ...).

Informier et préparer les familles au changement qu'apportera le monde de demain dans la vie de chacun.

Engager l'Udaf de l'Ardèche au quotidien dans une démarche de développement durable.

OBJECTIFS

- Favoriser la concertation et l'implication de chacun.
- Orienter les personnes en facilitant leurs démarches.
- Intégrer les préoccupations sociales et environnementales au sein de l'institution.



CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RÉSEAUX PARTENARIAUX

ENGAGEMENTS

Place de l'Udaf de l'Ardèche dans le réseau partenaire, ses liens avec l'Unaf, avec l'Uraf, les autres Udaf et avec l'ensemble des services publics (CAF, Services de l'Etat, Département, CPAM, MSA,...).

Promotion et co-pilotage dans les actions liées à la parentalité (Schéma Départemental des Services aux Familles...).

OBJECTIFS

- Développement du champ de nos représentations.
- Rencontrer les élus.
- Création et animation de la Maison de la Famille.
- Observatoire de la famille.

LE BUREAU DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN 2025



Didier MEHL

Président

Président des Commissions :
Développement Vie Associative
et Projet Associatif



Paul BOMBRUN

Vice-Président Délégué

Membre des Commissions :
Financière et Patrimoine, Contrôle,
Éthique et Bienveillance, Démarche
Qualité, Immobilière, Développement
Vie Associative, Projet Associatif,
Sociologie Politique Familiale



Marie-Pierre GARIEL

**Vice-Présidente en charge de
l'Action Familiale**

Présidente des Commissions :
Conférence des Mouvements et
Sociologie Politique Familiale



Bernard PIN

Trésorier

Président de la Commission :
Financière et Patrimoine



Patrick BELGHIT

Trésorier Adjoint :

Membre de la Commission
Financière et Patrimoine



Mariane RAMBAUD

Secrétaire

Membres des Commissions :
Contrôle, Conférence des
Mouvements, Développement
Vie Associative, Projet Associatif,
Sociologie Politique Familiale



Ghislaine MICHEL

Secrétaire Adjointe

Membre de la Commission :
Contrôle



Jean-Michel PAULIN

Membre

Président des Commissions :
Éthique et Bienveillance et Démarche
Qualité



Benoît MONTICCIOLO

Membre

Président de la Commission :
Immobilière



Olivier BARATIER

Membre

Président de la Commission :
Contrôle

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025



Céline BARTHELEMY

Administratrice



Marie BOUSSIT

Administratrice



Robert COMTE

Administrateur

Membre des Commissions :
Contrôle, Démarche Qualité



Pierre COUSIN

Administrateur

Membre des Commissions :
Éthique et Bienveillance,
Développement Vie
Associative



Geneviève DE ZAYAS

Administratrice

Membre de la Commission :
Sociologie Politique Familiale



Bernard DUTHOIT

Administrateur

Membres des Commissions :
Développement Vie
Associative et Projet Associatif



Alain FOURGOUX

Administrateur

Membre de la Commission :
Sociologie Politique Familiale



Laetitia JOCTEUR

Administratrice



Madeleine LASCOMBE

Administratrice



Dominique MASSONI

Administratrice

Membres des Commissions :
Éthique et Bienveillance,
Démarche Qualité



Frédérique MATHON

Administratrice

Membre de la Commission :
Sociologie Politique Familiale



Yves METEIL

Administrateur

Membres des Commissions :
Contrôle, Éthique et
Bienveillance,
Développement Vie
Associative, Projet Associatif



Frédéric ORTIS

Administrateur



Alain PECCEU

Administrateur

Membre de la Commission :
Développement Vie
Associative



Rachel PERRIER

Administratrice



Solange ROURE

Administratrice

Membres des Commissions :
Développement Vie
Associative, Sociologie
Politique Familiale



Anne-Françoise SAUER

Administratrice

Membre de la Commission :
Sociologie Politique Familiale

**UNIS
POUR LES
FAMILLES**

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE



DES ADMINISTRATEURS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS FAMILIALES.

Être administrateur, c'est assumer un rôle au service de l'intérêt général. C'est être à la fois témoin et contributeur.

Témoin parce qu'il doit être au plus près des réalités familiales, et contributeur car il doit alerter et proposer aux pouvoirs publics des modalités de réponse face aux préoccupations quotidiennes des familles.

Les principes humanistes fondent l'action associative. Si les valeurs sont importantes et nécessaires, c'est avant tout, le fait de les faire vivre qui donne du sens à celles-ci.

Les principes partagés sont :

La politique familiale menée par nos gouvernants ne doit pas appauvrir le concept de cellule familiale.

L'Udaf doit tenir compte des évolutions de l'environnement de plus en plus complexe pour être efficace et mieux répondre aux attentes des familles.

Le partenariat entre les associations

Les administrateurs ont en charge la gestion de l'Udaf, du budget et de sa réalisation.

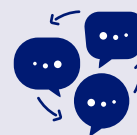
Ils décident des grandes orientations, des développements stratégiques de l'Udaf, influencent la bonne marche des services professionnels.

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'Udaf qui délègue sous la responsabilité du Président, ses pouvoirs au Directeur pour l'organisation des services de l'Udaf.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025, C'EST :



**27 administrateurs,
Tous bénévoles et issus
des associations
familiales adhérentes**



**8 réunions du Conseil
d'Administration et
2 réunions du Bureau**



**2 réunions
de la Commission
Financière et Patrimoine**



**4 réunions
de la Commission
de Contrôle**



**1 Commission
Éthique et Bienveillance**

LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES



Depuis 1945, l'Udaf a pour mission de représenter les familles dans les instances locales et départementales.

En 2025, les représentants familiaux ont porté la voix des familles dans les champs de la parentalité et de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, de la consommation et du budget familial, du logement et de l'environnement des prestations et droits des familles, dans l'accompagnement des vulnérabilités.

PARENTALITÉ ET ÉDUCATION

- Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE)
- Commission d'Agrément d'Adoption
- Conseil de Famille d'Adoption
- Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

- Commissions des Usagers des Etablissements de Santé (CDU)
- Conseils de Surveillance des Etablissements de Santé (CS)
- Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Conseil Territorial de Santé (CTS)
- COPIL 07 - Pacte de Lutte contre les Déserts Médicaux
- Commission Départementale d'Aide aux Handicapés
- Collectif Ardèche Handicap
- Mutualité sociale agricole (MSA)
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- Organismes de logement sociaux (Ardèche Habitat, SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat)
- Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- Droit Au Logement Opposable (DALO)
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC 07)
- Commission des Services Publics Locaux de l'Energie
- Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics Locaux
- Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)
- Comité des Partenaires
- Comité de Suivi de l'Habitat (CSH)
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

CONSOMMATION ET BUDGET FAMILIAL

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Jury pour la Délivrance des Diplômes dans le Secteur Funéraire
- Commission d'Examen des Situations de Surendettement des Particuliers et des Familles
- Éducation Économique, Budgétaire et Financière (EDUCFI)
- Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF) Banque de France
- Comité Local d'Usagers du Trésor Public,
- Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA)



PRESTATION ET DROITS DES FAMILLES

- Conférence Partenariale pour l'Insertion
- Conseil Départementale de l'Accès aux Droits (CDAD)
- Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) et Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche



ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

- Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR)
- Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV 07)
- Commission Locale des Transports Publics CLTP 3P (taxis, VTC et véhicules motorisés à deux ou trois roues)
- Comité Départemental Citoyenneté et Autonomie de l'Ardèche (CDCA)
- Comité Locale des Usagers Qual-e-pref
- Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapés (CDAPH)
- Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat
- Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPDR)
- Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)
- Commission Départementale de Sélection d'Appels à Projets ESSMS



LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



Le réseau associatif de l'Udaf de l'Ardèche regroupe **44 associations familiales adhérentes** dont **3 organismes associés**. En 2025, c'est **+ 8 500 familles adhérentes** en Ardèche.

5 MOUVEMENTS FAMILIAUX A RECRUTEMENT GÉNÉRAL

Maison de la Famille d'Ardèche, Associations Familiales Catholiques (AFC), Associations Familiales Laïques (AFL), Familles de France, Familles Rurales.



6 MOUVEMENTS FAMILIAUX A RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

Educatif ou Professionnel :

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), Maison Familiale Rurale (MFR).



Sociaux :

APF France Handicap Territoire Drôme Ardèche, Association des Départementales de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI), Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM).



Familles Monoparentales et Familles Homoparentales : Association de Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins.



1 ASSOCIATION FÉDÉRÉE A UNE FÉDÉRATION NATIONALE NON AGRÉÉ PAR L'UNAF

Demeures des Sources Ardéchoises.

DEMEURES DES SOURCES ARDÉCHOISES

4 ASSOCIATIONS INDÉPENDANTES

Association Couples et Familles, Association Familiale de St-Peray, Association des Parents d'Enfants Handicapés de l'Oeuvre de Béthanie (APEHOB), Marius et Pâquerette.



3 ORGANISMES ASSOCIÉS

Allo Maltraitance des Personnes Agées et Personnes Handicapées (ALMA), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux (FACS).



TOUT UN RÉSEAU UNI POUR LES FAMILLES



En se dotant d'une politique familiale volontariste, l'état a accordé une valeur sans précédent au monde associatif en créant les Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf), partenaires institutionnels unissant les associations familiales dans leur diversité, pour représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des familles.

L'UNAF

L'Union Nationale des Associations Familiales est une institution officielle de représentation des familles vivant en France créée par l'ordonnance du 03 mars 1945, confirmée par le législateur avec la loi du 11 juillet 1975 et le Conseil Constitutionnel le 28 mai 2010.

L'Unaf qui mène 4 missions pour améliorer la vie des familles anime le réseau à l'échelon national :

1. **Représenter et défendre**
2. **Observer & décrypter**
3. **Accueillir, informer & accompagner**
4. **Animer & soutenir**

En 2025, notre réseau est reconnu comme :

- Le 1er opérateur associatif des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs.
- Le 1er acteur associatif de médiation familiale.
- Le 1er réseau des Points Conseil Budget.
- Le 1er réseau de plateforme micro-crédit personnel.
- Le 1er réseau de services de délégués aux prestations familiales.
- L'acteur majeur du soutien à la parentalité.

L'URAF

L'Union Régionale des Associations Familiales Auvergne-Rhône-Alpes (Uraf AURA) est, à l'échelon régional, une institution permettant aux Udaf d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale.

L'Uraf AURA permet de mutualiser les compétences techniques et politiques pour porter la parole des familles plurielles, à l'échelon régional. Comme d'initier des temps d'échanges et de réflexions entre des acteurs du mouvement familial tels que le Forum régional, de proposer des formations aux militants familiaux.



LES REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER), Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), France Assos Santé, Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT Auvergne), (CARSAT Rhône-Alpes), Comité Opérationnel Régional de l'Éducation Financière (COR EDUCFI).



PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU UNAF-URAF EN 2025

- 15 et 16 mars : Journée des Présidents et des Directeurs Udaf - Uraf à Caen.
- 31 mars : Assemblée Générale Uraf Aura et Conseil d'Administration à Saint-Étienne.
- 19 mai : Conseil d'Administration Uraf Aura en visioconférence.
- 15 septembre : Conseil d'Administration Uraf Aura à Andrézieux-Bouthéon.
- 03 juillet : Journée des Directeurs de l'Uraf Aura à Valence.
- 07 octobre : Réunion des Directeurs Aura et des Responsables PJM et Responsables Administratif et Financier à Privas.
- 27 novembre : Rencontre Financière Udaf et Uraf à Paris.
- 28 et 29 novembre : Journée des Présidents et des Directeurs Udaf - Uraf à Paris.
- 04 décembre : Rencontre RefAsso 2025 du réseau Udaf-Uraf-Unaf à Paris.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES



LE MOT DU DIRECTEUR



L'année dernière lors de la journée des collaborateurs organisée par les équipes, ils ont fait part d'un investissement hors du commun en proposant les thèmes du projet stratégique opérationnel 2025 – 2028 en lien avec le projet associatif. Vous retrouverez dans ce rapport la déclinaison dudit projet en 4 socles. Pour arriver à nos objectifs, nous avons mis en place des fiches actions déclinées en une vingtaine de groupes de travail. Compte tenu de l'investissement des salariés, les pilotes sont issus de l'ensemble des fonctions.

Si notre activité de la protection judiciaire reste la part la plus importante de notre activité, l'année 2025 a vu le service de l'Action Sociale et Familiale se développer et élargir ses domaines d'intervention.

Ainsi, le Conseil Départemental nous a confié de nouvelles missions dans le cadre de la prévention des expulsions. Il a également renouvelé sa confiance pour l'accompagnement social lié aux impayés d'énergie.

Vous pourrez également constater une croissance sur l'ensemble de nos activités. Pour un dirigeant, c'est un point important mais pour les représentants familiaux que nous sommes, c'est malheureusement aussi le résultat d'une augmentation de la précarité et de la pauvreté.

Les ardéchois sont de plus en plus accompagnés par nos services. Face à cela, nous aurons un défi de taille car les financements sont gelés voire réduits.

Dans ce contexte, je veux souligner l'exceptionnelle mobilisation des services pour intégrer dans leur logement 65 salariés temporaires provenant des Philippines. Cette mission, confiée par Action Logement et réalisée en un temps record, a permis à ces 65 salariés d'être rapidement opérationnels sur le site d'Iveco.

Pour ce qui de l'activité de la Protection Judiciaire, l'arrivée d'une responsable de service a permis de consolider l'adaptation et la modernisation du service. Ça se traduit par le déploiement du logiciel qualité « AGEVAL » et de la plateforme « REF'PJM ». La confiance des juges a permis d'augmenter notre agrément pour les mesures judiciaires de Délégué aux Prestations Familiales (DPF).

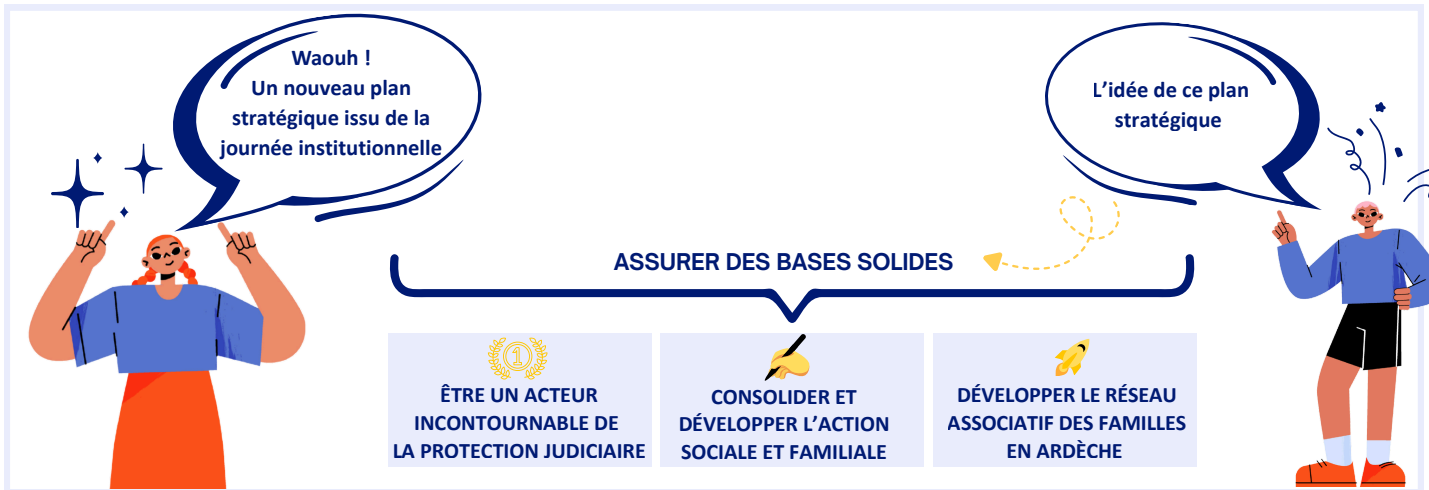
Du point de vue générale, nous pouvons compter sur un programme de formation dense afin que chacun d'entre nous soit le plus efficace dans la prise en charge des personnes qui nous sont confiées.

Nous mobilisons également nos efforts pour trouver des locaux adaptés sur le bassin d'Aubenas.

J'en profite pour remercier les salariés et le Conseil d'Administration pour cette belle dynamique dans un contexte et un environnement complexe.

Frédéric BÉNÉFICE
Directeur

LE PROJET STRATÉGIQUE 2025-2028



ÊTRE UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE

- Améliorer la spécialisation sur des thématiques
- Améliorer l'accompagnement des situations dites complexes
- Améliorer la qualité de vie des personnes
- Organisation du service PJM
- Structurer le service DPF

Commençons avec le service PJM !

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

- Pérenniser et consolider les financements
- Accompagner la structuration du service dans le cadre de son développement
- Développer le service
- Structurer la Maison des Familles au sein des locaux dédiés et en itinérance

Poursuivons avec l'Action Sociale et Familiale

DÉVELOPPER LE RÉSEAU ASSOCIATIF DES FAMILLES EN ARDÈCHE

- Augmenter le nombre d'associations familiales adhérentes et être un soutien
- Animer le réseau des associations adhérentes

Terminons avec le réseau associatif

Les fiches actions sont pilotées par différents collaborateurs

Bravo les objectifs ont été atteints

HORIZON 2028

GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT DIVERSIFIÉ ET DE QUALITÉ

LES SERVICES DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE



PJM

Protection juridique des Majeurs



ISTF

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



DPF

Délégué aux Prestations Familiales



MASP

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé



MAESF

Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale



PCB

Point Conseil Budget



Défense des consommateurs



CONSEILLER NUMÉRIQUE



DSF / ISPE

Diagnosics Sociaux Financiers Interventions Sociales de Prévention des Expulsions



Accompagnement des salariés en lien avec le logement



FUL

Fonds Unique Logement



FAJ

Fonds d'Aide aux Jeunes



MDF

Maison Des Familles

L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN CHIFFRES (EN 2025)



03

Antennes départementales
(Annonay, Aubenas et Privas)



62

Salariés (soit 53.10 équivalent
temps plein au 31.12.2025)



30

Lieux de permanences en
Ardèche
(PCB, Conseiller Numérique...)



1 065

Mesures PJM
exercées au 31.12.2025



86

8 mesures ad hoc majeur
78 mesures ad hoc mineur



37

Demandes ISTF
exercées au 31.12.2025



56

Mesures DPF
exercées au 31.12.2025



102

MASP et MAESF
exercées au 31.12.2025



705

Accompagnements
par le PCB



25

Accompagnements
des salariés en
lien avec le logement



889

Dossiers FAJ
instruits



2 504

Dossiers FUL
attribués



195

Demandes de
DSF



53

Dossiers
ISPE



223

Accompagnements par
le Conseiller Numérique



118

Accompagnements au sein
de la Maison Des Familles



TÉMOIGNAGE

Afin de travailler sur la qualité de l'ensemble des services et missions effectuées par l'Udaf, le logiciel AGEVAL a été retenu.

Il avait été initialement présenté en 2023 dans le cadre de l'évaluation de l'Udaf.

Il aurait pu constituer un support pertinent, toutefois, le délai étant trop court pour permettre son déploiement, nous n'avons pas donné suite à la proposition de collaboration avec AGEVAL, tout en conservant cette option en perspective pour l'avenir.

Une nouvelle session de présentation sous la forme d'une visio a été réalisée, le lundi 17 mars 2025, à destination d'un professionnel de chaque service.

Dans le but de déployer le logiciel, un groupe de pilotage a été déterminé, comprenant 5 membres représentatifs des services et de la direction de l'Udaf. L'objectif de ce groupe est de paramétrer et mettre en œuvre le logiciel, adapté aux besoins spécifiques de l'Udaf de l'Ardèche.

- La première visio de lancement du projet a été réalisée le mardi 29/04/2025, afin de présenter le mode opératoire et choisir les paramètres généraux.
- La deuxième séance a eu lieu le 11/06/2025, sur le module « plan d'actions ».
- La troisième séance a eu lieu le 20/08/2025, concernant le module « documents ».
- La quatrième séance a eu lieu le 06/11/2025, concernant le module « déclarations », complété par une séance de travail complémentaire le 09/12/2025.

Le groupe de pilotage a choisi de déployer le module déclarations « des plaintes et des événements indésirables » à l'ensemble des salariés de l'Udaf à compter du 01/01/2026, afin d'améliorer le suivi et d'identifier les axes d'amélioration.

Chaque salarié dispose donc désormais d'un accès personnalisé sur cette plateforme, la procédure interne s'est ainsi adaptée à ce nouveau fonctionnement.

La mise en œuvre du logiciel AGEVAL sur les autres modules se poursuivra en 2026.

Laura BEC- Responsable de la Protection Judiciaire

Clémence BRENIER - Coordinatrice PJM Annonay et membre du COPIL AGEVAL

LA CONVENTION UNAF-UDAF



UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AMBITIEUSE POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Dans le cadre de la réforme du Fonds Spécial de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'Unaf et les Udaf a été mis en place depuis le 1er janvier 2007.

L'Udaf de l'Ardèche a donc signé une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Unaf pour la période 2022-2026.

1 - NUMÉRIQUE « CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ »

Dans le champ de la parentalité numérique :

- Accompagnement des parents : travailler à distance, suivre la scolarité des enfants, faire les inscriptions à la cantine, les écrans (gestion du temps passé), protéger ses données personnelles, les réseaux sociaux, accompagner les enfants sur internet.
- Mise en réseau des acteurs de terrain au contact des parents et des familles,
- Déploiement d'actions en petits groupes à destination des familles et des parents mais aussi des professionnels, des associations et de leurs bénévoles. Les thématiques abordées répondent aux besoins identifiés du territoire de l'Ardèche et aux demandes des familles tel que le soutien à la parentalité, les échanges autour des pratiques.

Six actions à destination des familles / parents ont été menées avec différents partenaires, Centres Médico-Sociaux et les Centres Sociaux.

2 - ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

L'Udaf de l'Ardèche gère trois labels sur le territoire Ardéchois, les conseillères interviennent sur **30 lieux de permanences** dans une démarche d'« aller vers ».

L'objectif principal des Points Conseil Budget (PCB) est d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières et de gestion budgétaire :

- Accès aux droits,
- Diagnostic et accompagnement budgétaire,
- Négociation créanciers,
- Microcrédit,
- Surendettement.

Ils permettent aussi de repérer des familles en difficultés financières non connues des services sociaux.

3 - Structurer et développer des lieux de soutien à la parentalité

Le Lieu Ressource Parentalité la Maison Des Familles (MDF) apporte un service généraliste à destination de l'ensemble des familles du département présentant différentes offres de service à l'attention des parents :

- information,
- accueil inconditionnel,
- espace d'échanges et de rencontres
- ateliers et actions soutien à la parentalité,
- accès aux outils numériques.

Elle s'inscrit dans les 4 axes stratégiques du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et des Conventions Territoriales Globales (CTG).

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS (PJM)



La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne. Le juge des tutelles peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. Le degré de la mesure de protection sera différent en fonction de l'altération.

LA MESURE DE PROTECTION :

Comment en bénéficier ?

L'initiative d'une mesure de protection peut venir de la personne elle-même, d'un proche et dans certains cas du procureur de la République. Un certificat médical est demandé pour toute mise en place d'une mesure de protection.

Qui exerce la mesure ?

Des délégués mandataires, dans le cadre d'une organisation de service, gèrent les actes de gestion, les revenus, le patrimoine et les actes d'accompagnement à la personne.

PRÉSENTATION DES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE GÉRÉES PAR L'UDAF

LA TUTELLE

La tutelle : est un régime de représentation destiné à protéger la personne et/ou son patrimoine. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.

LA CURATELLE

La curatelle est un régime d'assistance mis en œuvre par le jeu de la double signature du majeur protégé et du curateur pour les actes de disposition et certains actes spécialement prévus par le législateur.

On distingue :

- **La curatelle simple** : le majeur conserve sa capacité d'initiative.
- **La curatelle renforcée** : outre les dispositions prévues dans la curatelle simple, le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée et assure lui-même le règlement de ses dépenses, sur un compte ouvert au nom de cette dernière.
- **La curatelle aménagée** : Le juge des tutelles restreint certaines des missions du curateur en les restituant au majeur protégé.

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

La sauvegarde de justice est le niveau de protection le plus rapide à mettre en place. Il s'agit d'apporter immédiatement un minimum de sécurité à la personne concernée, avec un régime de courte durée (1 an renouvelable une fois).

LE MANDAT AD HOC

Le mandat ad hoc est celui par lequel le juge confie à un tiers une mission particulière, pour un acte bien déterminé. Cette mesure se justifie par l'existence d'un conflit d'intérêt entre la personne visée par l'acte et son représentant légal.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

C'est une mesure d'accompagnement pour répondre à certaines situations de précarité et d'exclusion. La MAJ ne peut être ordonnée qu'après l'échec de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). L'Udaf gère pour le compte de la personne les prestations sociales. Elle mènera une action éducative auprès du bénéficiaire afin de rétablir les conditions d'une bonne gestion des ressources.

MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Ce dispositif vise à répondre à la situation des parents d'enfants qui présentent des handicaps graves pour leur permettre d'organiser à l'avance la protection de leur enfant majeur en choisissant la personne qui le représentera.



ACTIVITÉ 2025

Les mesures de protection sont des mesures juridiques et donc encadrées par la loi. L'exercice de ces mesures est confié par un juge des tutelles, celui-ci désignant le service mandataire tel que l'Udaf qui sera en charge de la mesure de protection.

Au 31 décembre 2025, le service MJPM de l'Udaf enregistrait **1 065 mesures** (contre 1 080 en 2024).

Nous avons une baisse de l'activité par rapport à 2024 (15 mesures en moins). La file active est gérée par **18,8 délégués mandataires** répartis sur les 3 antennes (Annonay, Aubenas et Privas). Cette activité est complétée par le suivi de :

- 8 mesures ad hoc majeur
- 78 mesures ad hoc mineur

Nous avons noté le flux des mesures suivant :

- 109 nouvelles mesures ordonnées par un juge
- 124 fin de mesures
- 31 transformations de mesures



NOUVELLES MESURES

- 31 tutelles
- 52 curatelles renforcées
- 2 curatelles simples
- 1 mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ)
- 3 tutelles aux biens ou à la personne
- 0 curatelles aux biens ou à la personne
- 19 sauvegardes de justice
- 1 Subrogés tuteur ou curateur



FIN DE MESURES

- 75 décès
- 32 changements de tuteurs (nouveau département, famille)
- 12 retours à l'autonomie
- 5 mesures caduques
- 0 Autres motifs

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LE PRÉVISIONNEL ET LE RÉALISÉ

Depuis l'arrêté préfectoral n° 07-2016-08-17-001 du 17 Août 2016, nous sommes autorisés à gérer 1 120 mesures.

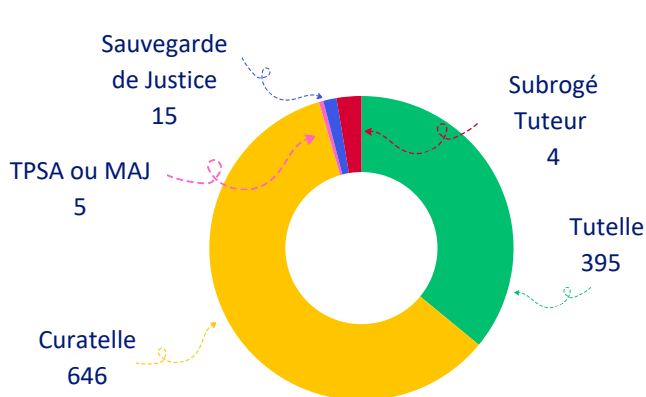
	Nombre de mesures en 2025		
	Prévisionnel	Flux net	Réalisé
MAJ	9	-4	5
Curatelles	678	-32	646
Tutelles	426	-31	395
Subrogé tuteur	5	-1	4
Mandats spéciaux Sauvegarde de justice	2	13	15
TOTAL	1 120	-55	1 065

En 2025, le prévisionnel à atteindre était de 1 120 mesures alors que le réalisé est de 1 065 mesures. Le nombre de mesures au 31/12/2024 était de 1 080 contre 1 065 au 31/12/2025, nous avons pu constater en 2025 un nombre de désignation par les tribunaux moins important et la nomination de deux mandataires indépendants. De plus, il y a eu également moins de fins de mesures (137 en 2024 contre 124 en 2025).

LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES DE PROTECTION

Les niveaux de protection juridique sont gradués. La tutelle impacte une grande partie de l'exercice des droits sauf les droits dits personnels.

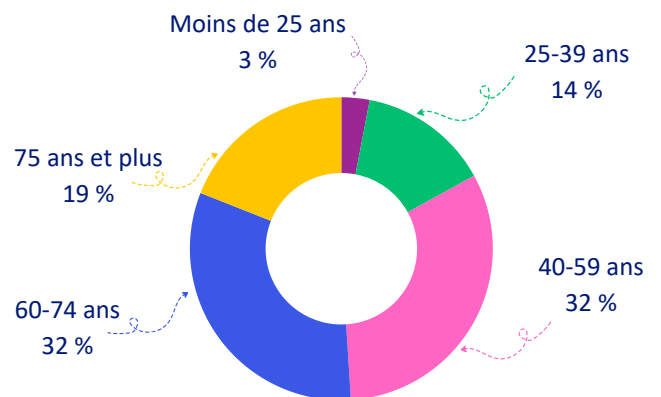
La curatelle permet à la personne d'exercer ses droits avec le concours du curateur.



L'ÂGE MOYEN DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR L'UDAF

Au sein de l'Udaf, le service de Protection Juridique des Majeurs exerce ces mesures de protection judiciaire auprès de personnes touchées par une incapacité médicalement constatée.

Une majorité des personnes accompagnées sont âgées entre **40-59 ans et 60-74 ans.**



L'ÂGE, LE TYPE DE MESURE ET LE SEXE

Pour chaque mesure, le délégué mandataire formalise un accompagnement individualisé, construit chaque fois que possible avec le majeur protégé.

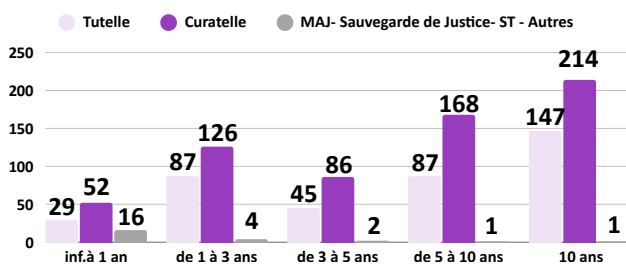
Type de mesure	Sexe	Moins de 25 ans	De 25 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 à 74 ans	75 ans et plus
Tutelle	Homme	11	21	53	75	46
	Femme	5	17	35	56	76
Curatelle	Homme	11	64	155	106	31
	Femme	7	50	88	99	35
MAJ	Homme	0	1	2	0	0
	Femme	0	1	1	0	0
Sauvegarde de Justice	Homme	0	0	4	2	3
	Femme	0	0	1	0	5
Subrogé Tuteur et autres mesures	Homme	0	0	0	0	1
	Femme	0	0	1	0	2

Nous pouvons constater que la mesure de protection de tutelle concerne les hommes âgés de **60 à 74 ans** et les femmes de **75 ans et plus** tandis que la curatelle concerne davantage les hommes âgés de **40 à 59 ans**.

LA DURÉE DE VIE D'UNE MESURE

Une mesure de protection juridique de type tutelle ou curatelle est prononcée pour un temps déterminé par le juge.

Répartition par ancienneté et nature de la mesure

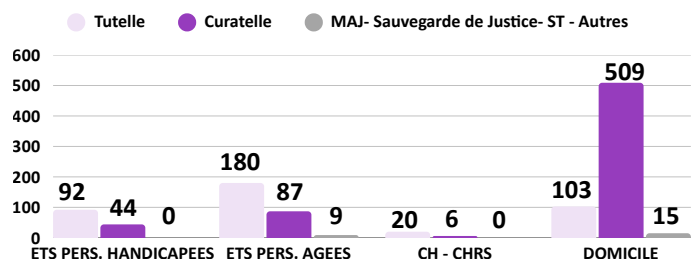


LES LIEUX DE VIE DES MAJEURS

Le majeur protégé choisit son lieu de vie. Le type de logement des personnes protégées sera adapté en fonction de leur autonomie et de leur budget.

En 2025, nous notons que 59 % des majeurs protégés vivent à domicile et 41 % sont hébergés dans des établissements spécialisés.

Répartition par catégorie d'établissement et nature de la mesure



Les dépenses liées au logement (loyer, frais d'hébergement en établissement, dépenses d'énergie, assurances, aide à domicile) représentent le poste le plus important des dépenses globales annuelles dans le budget des majeurs protégés.

INFORMATION SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

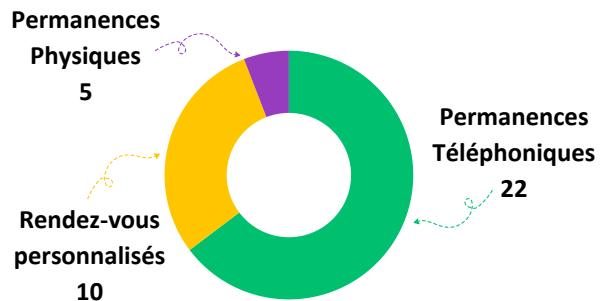


L'Udaf dispose d'une équipe de professionnels pour renseigner les tuteurs familiaux durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future). Ce service est ouvert à tous et gratuit.

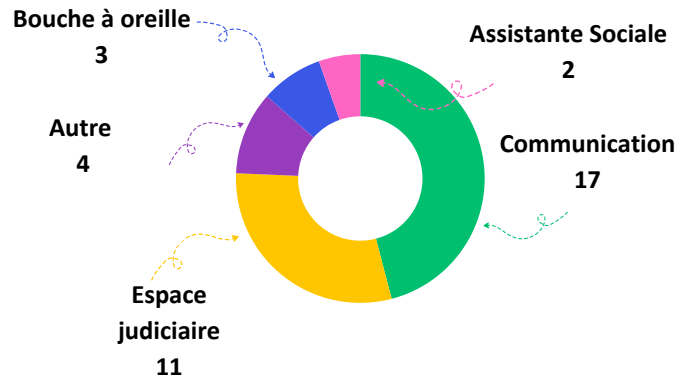


Sur les 3 sites (Privas + Annonay + Aubenas), il a été enregistré **37 interventions ISTF** réparties de la façon suivante :

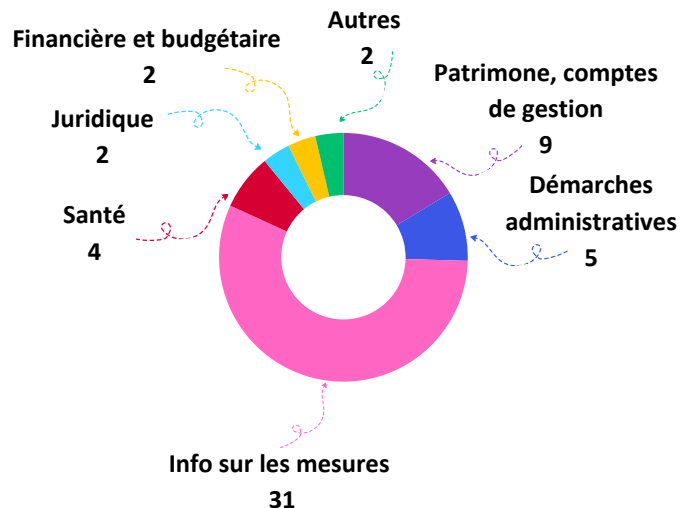
Modalités d'intervention



Origines des demandes



Natures des demandes



DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)



La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative.

Lorsque le Revenu de Solidarité Active (RSA) servi aux personnes isolées ou les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, se conjugue avec une insuffisance apparente de la Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF), le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient en tout ou partie versés à une personne physique ou morale qualifiée dite « le Délégué aux Prestations Familiales ».

Le service apporte aide et conseil aux parents.

Il permet à ceux-ci de se réapproprier leurs fonctions parentales en tenant compte des besoins élémentaires de leurs enfants. Par cette intervention, il favorisera également la cohésion de la cellule familiale.

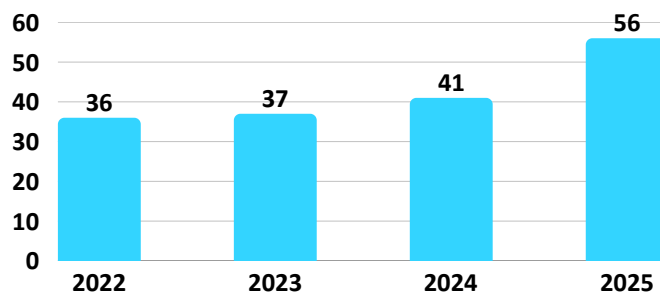
L'objectif est de parvenir à une gestion autonome des prestations en s'appuyant sur les capacités et les compétences des familles.

ORGANISATION DU SERVICE AGBF

Le service se compose d'une équipe de 5 déléguées aux prestations familiales, 1 coordinatrice et d'assistantes administratives réparties sur 3 antennes (Annonay, Privas, Aubenas).

ACTIVITÉ 2025

Le service enregistre **56 mesures en 2025** (contre 41 en 2024 et 37 en 2023).



TEMPS FORTS DU SERVICE EN 2025

- Extension du nombre de mesures dans l'agrément DPF
- Rencontre des deux juges du Tribunal pour Enfants à Privas
- Participation au Carrefour Régional des Délégués aux Prestations Familiales (CRDPF) Aura
- Actualisation des procédures du service DPF.
- Formation ALVAA sur la thématique « Place de l'enfant dans l'accompagnement »



PERSPECTIVES 2026

- Participation à la création d'un flyer de présentation du service DPF à l'échelle régionale



TÉMOIGNAGE

Le service DPF est autorisé par les services de l'Etat selon un arrêté spécifiant le nombre de mesures autorisées. L'arrêté de fonctionnement de ce service en vigueur datait de 2010, et autorisait les services de l'Udaf pour une capacité de 44 mesures.

Cependant, le nombre de mesures pour lequel le service a été désigné a vu une augmentation importante en 2024, qui s'est poursuivie en 2025.

L'Udaf de l'Ardèche est actuellement le seul service effectuant ces missions sur le département, avec des compétences reconnues par les juridictions qui ont conduit à la gestion de nouvelles mesures, et des délégués aux prestations familiales diplômés répartis sur l'ensemble du département.

Suite à notre information auprès des services de l'Etat de cette augmentation du nombre de mesures, un nouvel arrêté préfectoral a validé l'extension du service, portant le nombre de mesures autorisées à 60 à compter du 1^{er} novembre 2025.

Ainsi, le déploiement du service se poursuit avec un nombre de dossiers suivis plus importants et une structuration renforcée du service, que ce soit concernant les procédures, la mise en œuvre d'une réflexion d'équipe concernant les suivis des situations et l'interconnaissance accrue avec les partenaires de la protection de l'enfance sur le territoire.

Laura BEC- Responsable à la Protection Judiciaire

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ ET MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (MASP ET MAESF)



La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a confié aux Départements la mise en œuvre et le financement des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ainsi que des Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF), instituant une nouvelle mesure de protection administrative de l'enfant.

LES ORIENTATIONS DU SERVICE

Le Département de l'Ardèche, s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires, a souhaité confier la gestion de ces mesures administratives à l'Udaf de l'Ardèche.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de mettre en œuvre :

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) destinées à aider toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

Les Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF) ont pour objectif d'apporter une aide aux personnes, ayant à leur charge un ou plusieurs enfants et confrontées à des difficultés de gestion du budget familial.

Elles permettent de donner des informations, des conseils pratiques et un appui dans la gestion du budget au quotidien. Il est ainsi défini les priorités budgétaires dans l'intérêt du ou des enfants du foyer.

Ces mesures sont initiées par les services du Département et prennent individuellement la forme d'un contrat d'accompagnement social personnalisé susceptible d'être modifié.

Les modalités comprennent des engagements réciproques entre le Département (prescripteur de la mesure) et la personne concernée (bénéficiaire de la mesure).

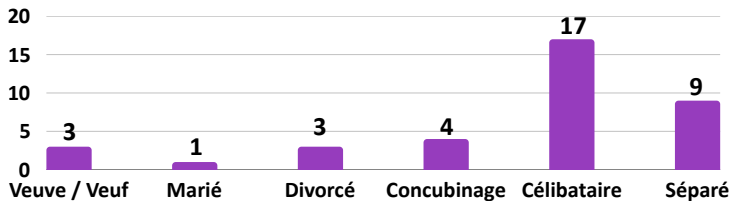
ACTIVITÉ 2025

Pour cette année, la file active annuelle est de 1 382 mesures. **71 nouvelles mesures** ont été validées et mise en œuvre par le Comité du Logement et de l'Accompagnement Social Territorial (CLAST). La file active annuelle de 1 320 mesures ayant été atteinte, une liste d'attente de 36 mesures a dû être constituée.



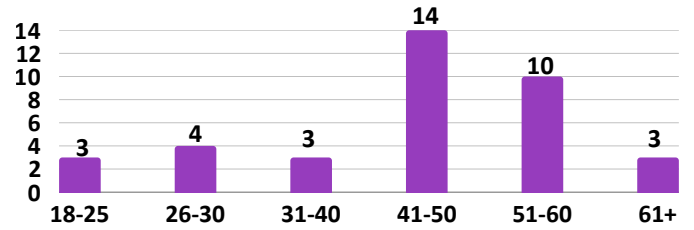
PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2025

Situations familiales



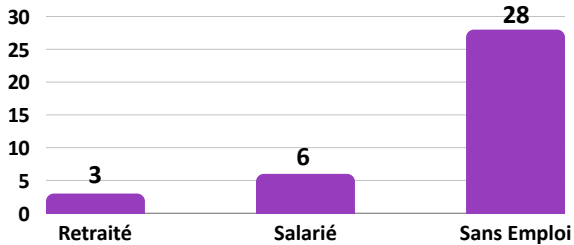
46 % des bénéficiaires sont célibataires.

Tranches d'âge



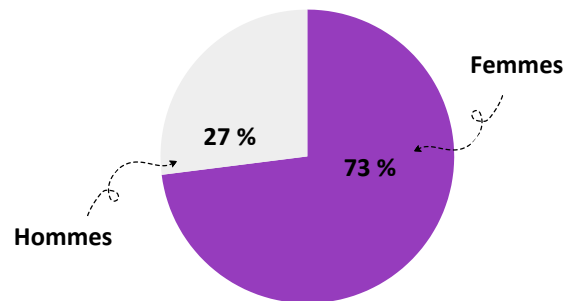
38 % des bénéficiaires ont entre 41 et 50 ans et 8 % des bénéficiaires ont 61+.

Situations socio-professionnelles



76 % des personnes orientées sont sans emploi.

Proportions Femmes / Hommes



73% sont des femmes et 27 % sont des hommes.

POINT CONSEIL BUDGET (PCB)



HISTORIQUE

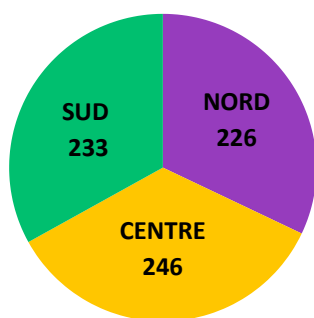
Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et en lien avec les objectifs de la stratégie nationale d'éducation financière, le gouvernement a décidé de poursuivre la généralisation des Point Conseil Budget (PCB).

RÉALISATION 2025

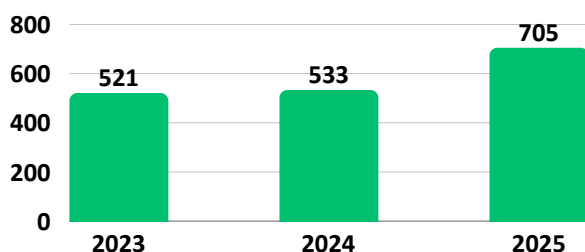
Sur l'année 2025, le dispositif PCB enregistre **705 dossiers** (nombre de personnes suivies individuellement par an - au moins un rendez-vous et/ou un suivi) contre 533 dossiers en 2024 et 521 dossiers en 2023.

Ils se répartissent comme suit :

Répartition du nombre de dossiers



Évolution du nombre de dossiers



Le nombre de dossiers du Point Conseil Budget continue d'augmenter.

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

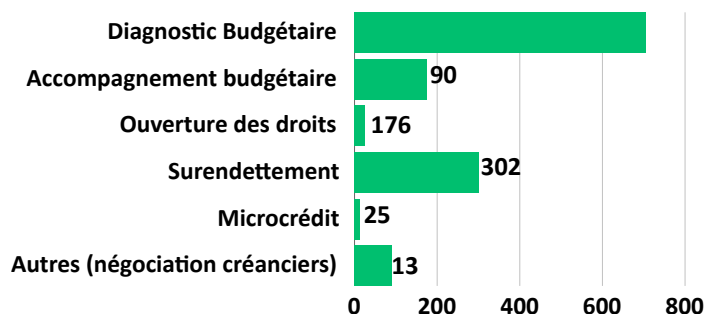
- 11 actions collectives (accompagnement budgétaire, maîtrise et gestion de son budget, accès aux droits..)
- 13 Microcrédit
- 58 Visites à domicile
- 302 Conseil et montage d'un dossier de surendettement
- 633 Nouveaux contacts
- 705 Ménages accompagnés (au moins un entretien au cours de l'année)
- 1 380 Entretiens

LES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES MÉNAGES

Un Diagnostic budgétaire est effectué à chaque premier rendez-vous pour toute personne.

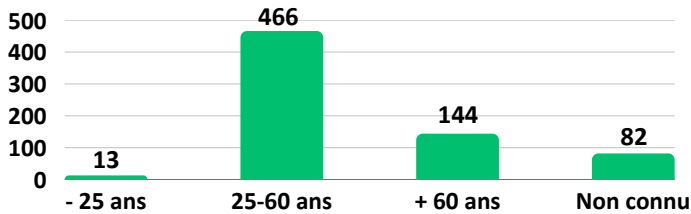
À l'issue de ce diagnostic différentes actions peuvent être mises en place : **705**

Répartition des actions sur l'ensemble du territoire



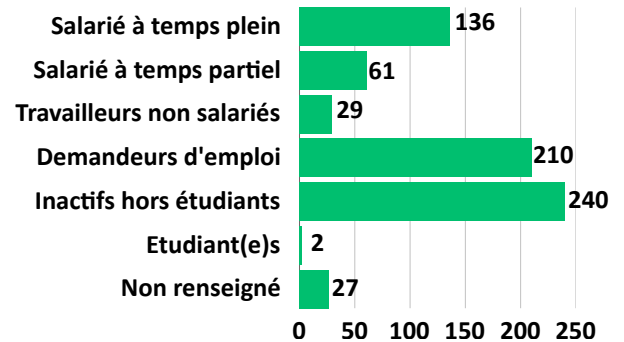
PROFIL DES PERSONNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉES EN 2025

Tranches d'âge



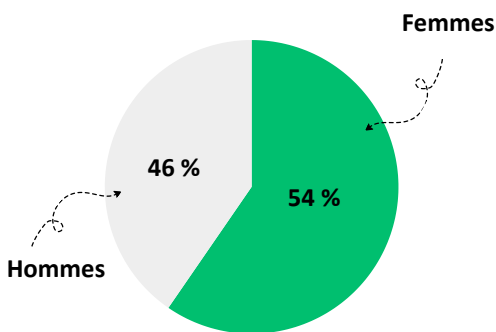
66 % des personnes accompagnées au cours de l'année ont entre 25 et 60 ans.

Situations socio-professionnelles



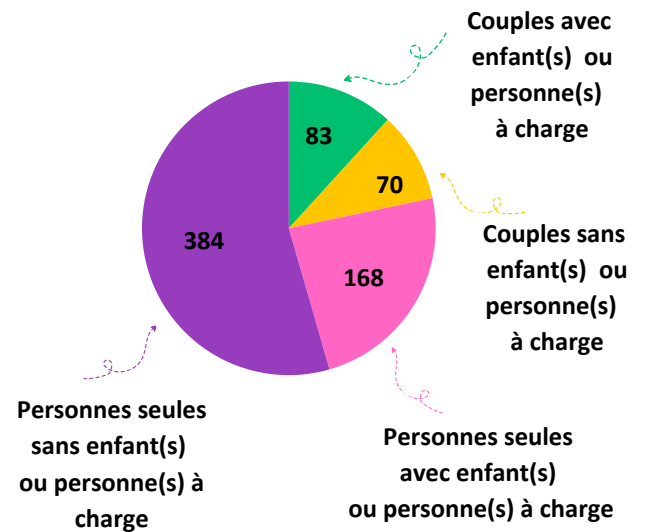
34 % des personnes nouvellement suivies au cours de l'année sont inactifs.

Proportions Femmes / Hommes



54 % des personnes aidées sont des femmes et 46 % sont des hommes.

Situations familiales



54 % des personnes accompagnées au cours de l'année sont seules sans enfant ou personne à charge.

CONCLUSION

Les constats dominants enregistrés font état encore et toujours d'une progression importante des accompagnements des personnes et des familles ardéchoises par les conseillères des Points Conseil Budget de l'Udaf de l'Ardèche.

ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN LIEN AVEC LE LOGEMENT



Les missions sont confiées par Action Logement Services (ALS). Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur le logement (accès ou maintien).

Les missions d'accompagnement social ont pour objectifs de :

- Lever les freins à l'accès au logement : faciliter l'accès au logement,
- Faciliter et sécuriser l'installation dans un nouveau ou premier logement : s'installer dans son logement,
- Prévenir les impayés de charges liées au logement ou la perte de logement : se maintenir dans son logement.

Le contrat social peut porter sur :

- l'accompagnement à la gestion du budget ou dans les démarches administratives (mobilisation d'aides financières),
- la constitution, dépôt et suivi d'une déclaration de surendettement puis du plan de surendettement ou d'une demande de logement social,
- la prévention des expulsions, médiation avec le bailleur en cas de dette locative et en cas de troubles d'occupation,
- la recherche de solution d'hébergement,
- la mise à l'abri de personnes victimes de violences intra-familiales,
- l'entretien et l'appropriation du logement.

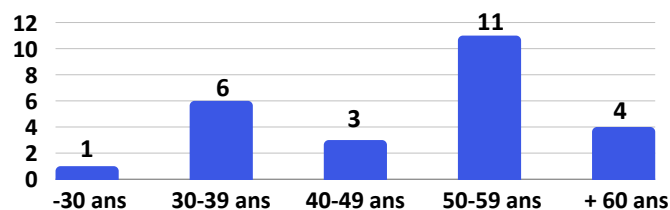
RÉALISATION 2025

Pour cette année 2025, nous avons accompagné **25 salariés** (15 en 2024).

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2025

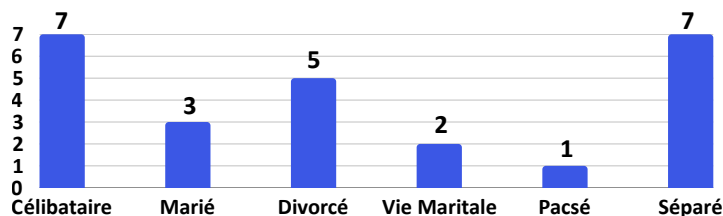
64 % des personnes accompagnées sont des femmes et 36 % d'hommes.

Tranches d'âge



44 % des personnes accompagnées ont entre 50 et 59 ans

Situations familiales



28 % des personnes accompagnées sont célibataires et 28% sont séparées

MISSION IVECO

Action Logement nous a sollicité pour accompagner **65 salariés** de l'entreprise IVECO. Ces salariés, en provenance des Philippines, sont des travailleurs isolés.

Les conseillères ont accompagné les salariés dans leur installation, leurs démarches administratives, budgétaires et sociales afin de favoriser leur autonomie et leur intégration dans leur nouveau logement et environnement.



FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)



OBJECTIFS

Créés en 1989, généralisés en 1992, les fonds d'aide aux jeunes (FAJ) permettent l'octroi d'aides financières ponctuelles et subsidiaires aux jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Les fonds d'aide aux jeunes sont placés sous la responsabilité des conseils départementaux.

Ces fonds s'inscrivent en complémentarité de l'action du réseau des missions locales d'insertion dans la lutte contre l'exclusion des jeunes.

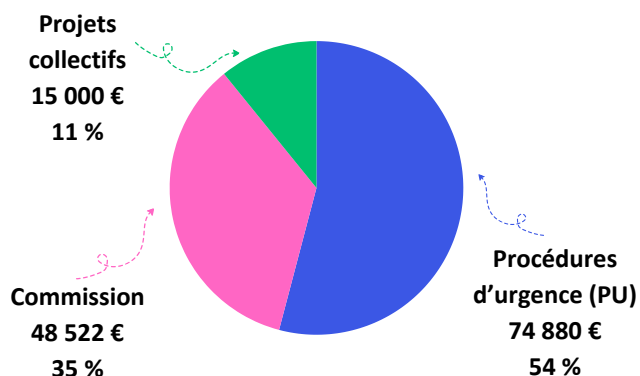
AIDES COLLECTIVES

Le dispositif a été mobilisé par les 3 missions locales (Nord, Centre et Sud) pour des projets collectifs pour un montant de 5 000 € chacune.

ACTIVITÉ 2025

Le dispositif a traité **889 dossiers** : 133 dossiers « Commission » (dont 4 rejets) et 756 procédures d'urgence (dont 5 rejets), correspondant à une aide globale de 138 402 €.

Répartition des aides globales

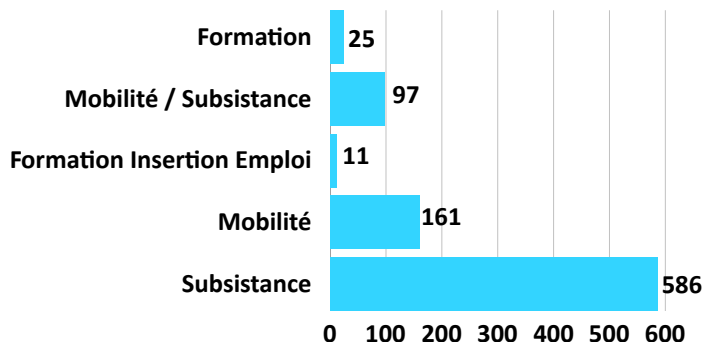


On mesure une hausse de 7 % par rapport à 2024.

TYPOLOGIE DES AIDES ATTRIBUÉES

Le fonds d'aide aux jeunes peut intervenir dans plusieurs domaines qui se répartissent de la manière suivante :

Répartition par type d'aides

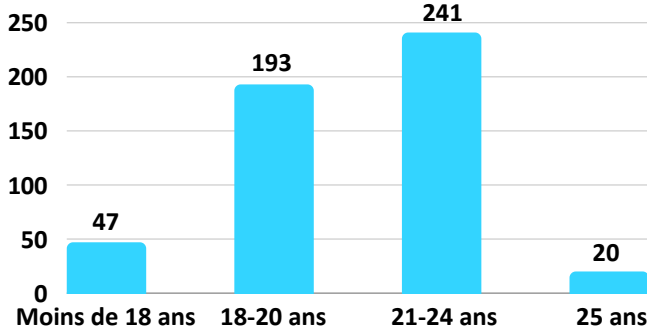


La majorité des aides sont accordées pour de la subsistance alimentaire, ce qui souligne la précarité économique et souvent sociale des jeunes accompagnés par les missions locales.

PROFIL DES JEUNES

Les bénéficiaires sont âgés de 21 à 24 ans principalement. Nous constatons que le nombre de moins de 18 ans bénéficiant d'aides est en augmentation (47 jeunes au lieu de 12 en 2024).

Répartition par âge



Sur les 889 dossiers déposés (commissions et procédures d'urgence), environ 501 jeunes ont été aidés au moins une fois par le FAJ.

FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)



LES BASES LÉGALES

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été créé par les pouvoirs publics via la loi BESSON du 31 mai 1990. La finalité est d'aider directement les ménages en difficulté et de soutenir financièrement des actions qui contribuent à cet objectif par des aides spécifiques de prévention.

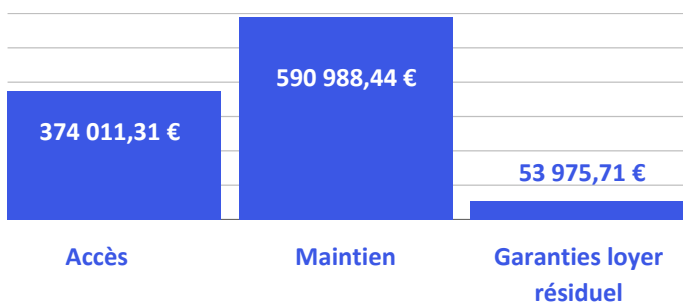
Le Département de l'Ardèche a confié sa gestion financière et administrative à l'Udaf par une convention de deux ans.

ACTIVITÉ DU FUL EN 2025

En 2025, le dispositif FUL a accordé **3 488 aides** pour **2 504 dossiers** (2 320 dossiers par en 2024), soit une hausse de 8 %.

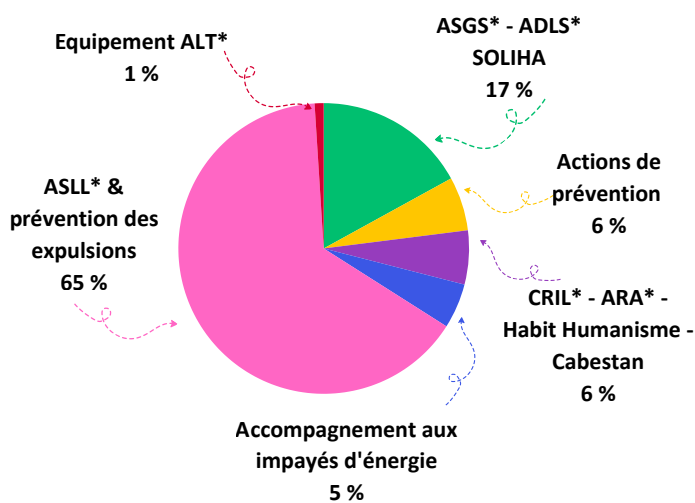
Les sommes engagées s'élève 1 018 975,46 €.

Répartition des aides directes



Le poste le plus important des aides est celui des aides pour le maintien dans le logement (58 %) suivi par le poste accès au logement (37 %). Les garanties de loyer résiduel ne représentent que 5 % des dépenses.

Répartition des aides aux Associations



- * ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement
- * ALT : Allocation Logement Temporaire
- * ASGS : Aide au Surcoût de Gestion Sociale
- * ADLS : Ardèche Drôme Location Sociale
- * CRIL : Centre de ressources itinérant autour du logement
- * ARA : Auto-Réhabilitation Accompagnée



DIAGNOSTICS SOCIAUX FINANCIERS (DSF)

INTERVENTIONS SOCIALES DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS (ISPE)



La réalisation des DSF (Diagnostic Social et Financier) et des ISPE (Intervention Sociale de Prévention des Expulsions) a été prévue dans le PDALHPD (Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) dans le cadre de la lutte contre les expulsions locatives avec la loi du 31 mai 1990, renforcée par la charte de 2018-2023.

Les DSF et ISPE sont des dispositifs qui contribuent à éviter les expulsions locatives par la réalisation d'une évaluation sociale et financière sur la situation d'un ménage qui rencontre des difficultés à payer son loyer et charges locatives.

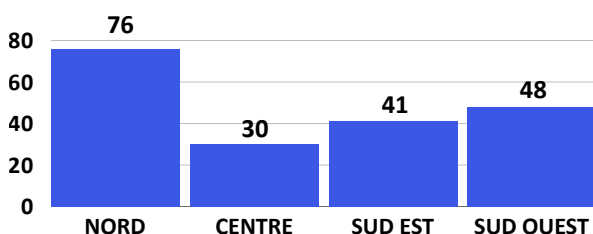
En 2025, le Département de l'Ardèche a confié cette mission à l'Udaf de l'Ardèche pour les familles qui sont inconnues des services sociaux du Département (CMS, CCAS, CAF, MSA, etc.).

ACTIVITÉ 2025

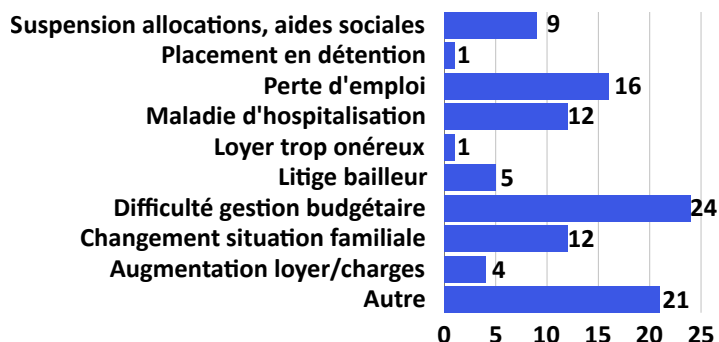
LES DIAGNOSTICS SOCIAUX FINANCIERS

Nous avons enregistré **195 demandes de DSF**, soit 192 dossiers traités dont 105 locataires contactés.

Répartition par secteur géographique

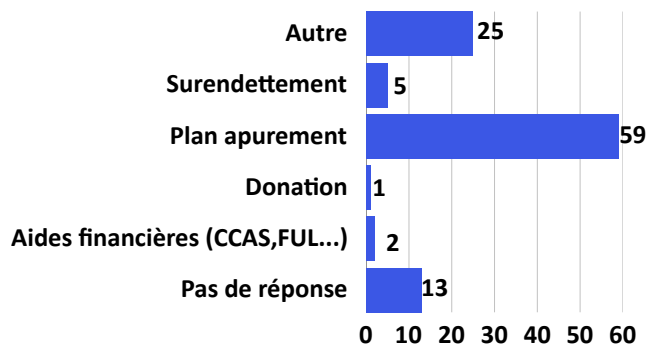


Motif de la dette de loyer



Il ressort plusieurs motifs à l'origine de la créance, mais ce sont les difficultés budgétaires qui expliquent majoritairement les dettes des locataires.

Solutions mises en place pour le règlement de la dette



Environ 56 % des locataires optent pour la mise en place d'un plan d'apurement pour résorber leur créance et éviter l'expulsion. Il faut souligner que 70 % des foyers souhaitent rester dans leur logement ; et en ce sens 40 % d'entre eux ont repris le paiement de leur loyer.

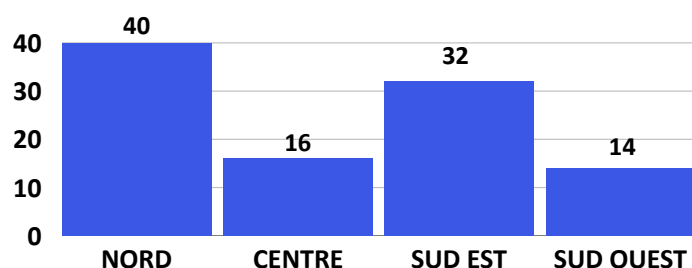


INTERVENTIONS SOCIALES DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

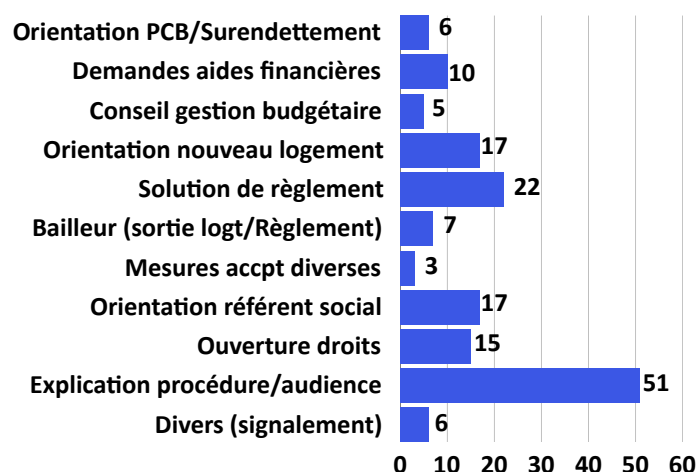
L'Intervention Sociale de Prévention des Expulsions consiste à approfondir le traitement administratif et social de la situation qui a été entamé par l'intervenante de l'Udaf, à l'occasion de l'élaboration du DSF au stade de l'assignation. La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) peut également transmettre à l'Udaf des demandes.

Nous enregistrons **53 dossiers de demandes d'ISPE**, dont 51 dossiers finalisés, soit 102 mois mis en oeuvre.

Répartition par secteur géographique



Missions réalisées par les conseillères



Au total, c'est **plus de 150 orientations** qui ont été dispensées.



CONSEILLER NUMÉRIQUE



HISTORIQUE

La fracture numérique met en lumière les difficultés de nombreux citoyens à accéder aux services essentiels : démarches administratives, santé, emploi, soutien à la parentalité, communication...

Le Conseiller Numérique (CN) permet de rapprocher le numérique de leur quotidien, de les accompagner en cohérence avec leurs besoins et en proximité de leur domicile.

Associé à nos autres services, il joue un rôle essentiel pour soutenir les familles :

- inclusion numérique
- prévention des risques
- renforcement des compétences
- soutien à la parentalité
- réduction des inégalités numériques et sociales
- amélioration du quotidien

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Conseiller Numérique intervient sur tout le Département, à titre individuel ou collectif. Ce maillage territorial permet un accompagnement de proximité, notamment dans les zones isolées.



RÉALISATION 2025

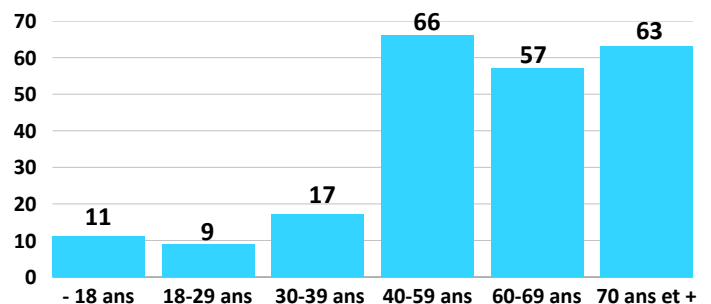
Pour l'année 2025, le dispositif Conseiller Numérique enregistre :

- 223 personnes accompagnées (153 en 2024)
- 196 nouveaux contacts
- 748 rendez-vous (563 en 2024)

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2025

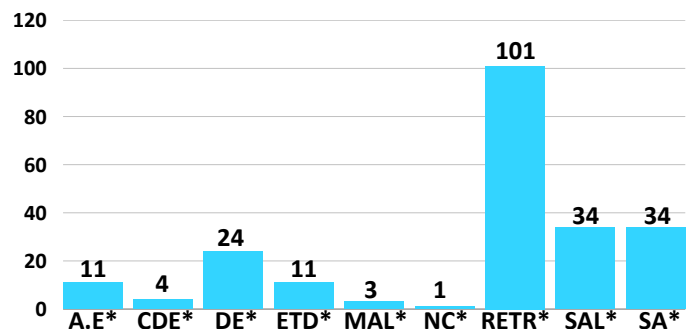
Les personnes aidées sont des femmes à 62 % contre 38 % pour les hommes.

Tranches d'âge



30 % des personnes accompagnées ont entre 40 ans et 59 ans

Situations socio-professionnelles



45 % des personnes accompagnées sont retraitées

- * A.E : Auto Entrepreneur
- * CDE : Création d'Entreprise
- * DE : Demandeur d'Emploi
- * ETD : Etudiant
- * MAL : Maladie
- * NC : Non Communiqué
- * RETR : Retraité
- * SAL : Salarié
- * SA : Sans Activité

MAISON DES FAMILLES (MDF)



L'Udaf de l'Ardèche dispose d'un Lieu Ressource Parentalité, la Maison Des Familles (MDF).

La Maison Des Familles est un lieu spécifique identifié et animé par une intervenante avec des savoirs être et savoirs faire tels que la confidentialité, le respect, l'écoute active, la disponibilité et l'adaptabilité.

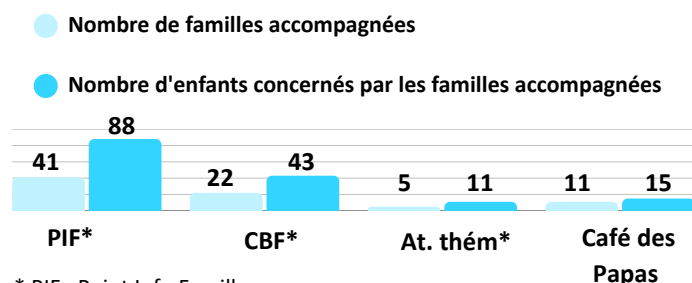
La Maison Des Familles est ouverte tous les lundis, un mercredi sur deux et les vendredis sur un lieu fixe à Privas. Sur les 5 autres demi-journées, prennent places les permanences en itinérance, en fonction des demandes des familles, des besoins et des partenaires.

RÉALISATION 2025

118 familles ont été accompagnées sur cette année 2025 dont :

- 79 sur le lieu fixe,
- 39 familles en itinérance.

Fréquentation du lieu fixe MDF



- * PIF : Point Info Famille
- * CBF : Conseil Budgétaire Familial
- * At. thématique : Ateliers thématiques

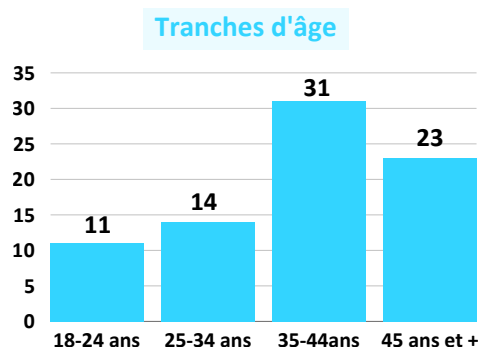
En 2025, une nouvelle édition de la Fête de la Famille a été organisée, il y avait 87 familles présentes dont 90 enfants.



Des ateliers collectifs autour du budget et autour de la parentalité numérique menés au sein de la Maison des Familles et auprès des partenaires ont été appréciés par les familles et les partenaires présents.

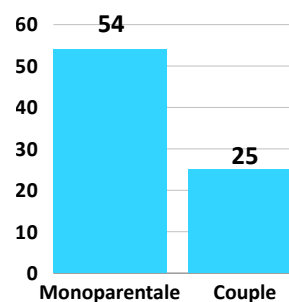
Pour les ateliers parentalité numérique, les parents sont demandeurs et démunis face à l'impact du numérique et des écrans au sein de leur foyer, ils ont pu trouver lors de ces échanges des outils, des astuces, des conseils et des solutions à leurs problématiques à la maison.

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES SUR LE LIEU FIXE



39% des parents ont entre 35 et 44 ans

Situations familiales



68% sont des familles monoparentales

▶ LES PARTENAIRES QUI NOUS SOUTIENNENT



CONCLUSION



L'UDAF UNIS POUR LES FAMILLES

6 500

**PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
EN 2025**

13

**SERVICES
DESTINÉS AUX
FAMILLES**

62

**COLLABORATEURS
ACTIFS ET
À L'ÉCOUTE**

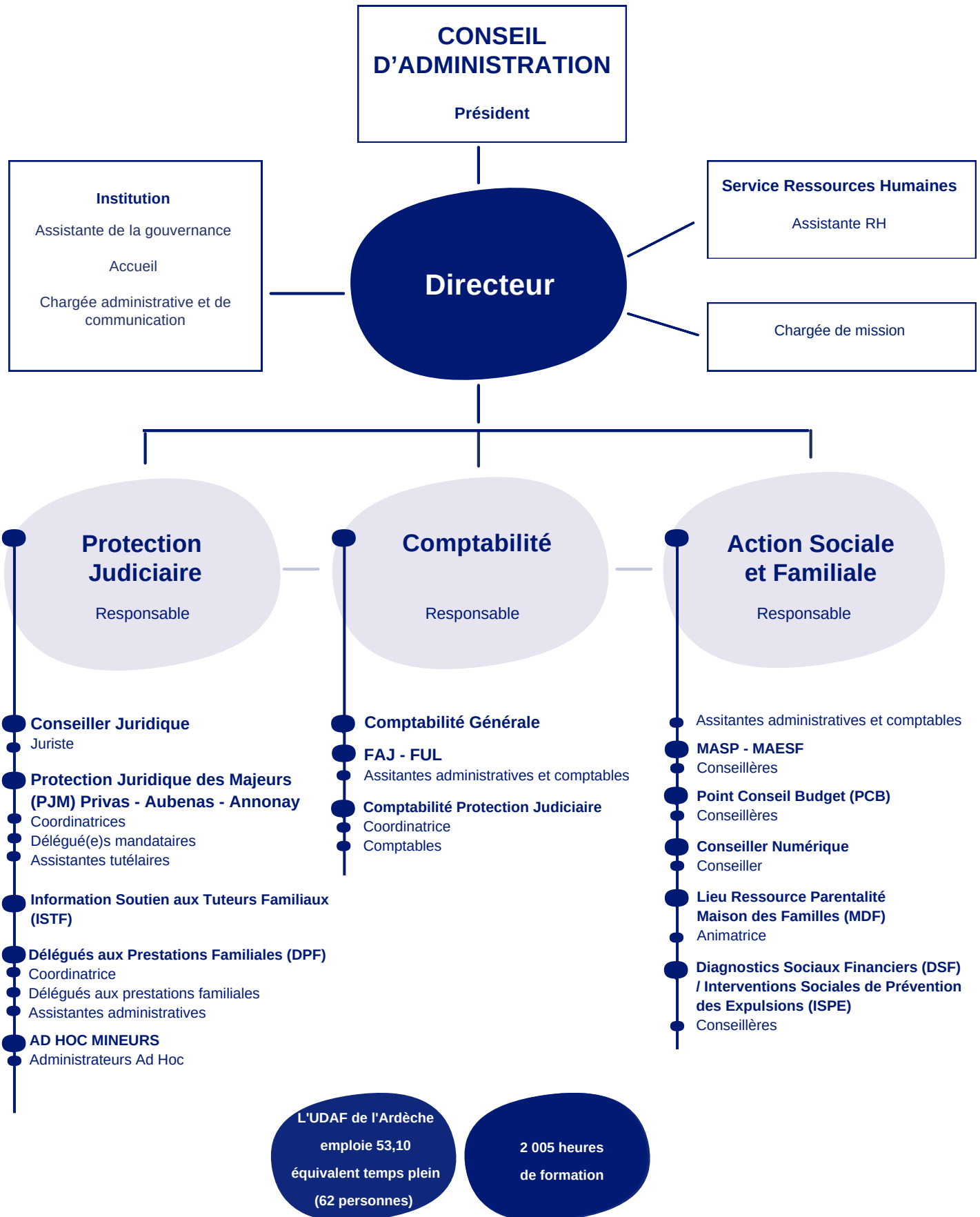
CONCRÈTEMENT

Les missions de l'Udaf de l'Ardèche sont au cœur des problématiques et des réalités familiales afin de :

- Développer et Consolider le réseau d'associations familiales et sa dynamique
- Être présent et actif face aux enjeux de société en lien avec l'intérêt des familles et valoriser la représentation familiale
- Garantir la qualité des services rendus et les développer
- Être ressource sur les politiques spécifiques de l'éducation des enfants et du vieillissement
- Défendre les intérêts des familles ardéchoises.

En 2025, pour accompagner les familles sur tout le territoire de l'Ardèche, l'Udaf a proposé 13 services : PJM, DPF, ISTF, MASP, MAESF, PCB, Défense des consommateurs, Conseiller Numérique, DSF / ISPE, Accompagnement des salariés en lien avec le logement, FUL, FAJ, Maison des Familles.

ORGANIGRAMME DES SERVICES



LES PARTENAIRES QUI NOUS SOUTIENNENT



Antenne Annonay
Résidence Cordeliers 3 -
14 Avenue de l'Europe
07100 ANNONAY
04 75 67 56 23

Antenne d'Aubenas
2 Boulevard Pasteur
07200 AUBENAS
04 75 35 54 79

Siège social
370 Avenue Jacques Dupin
CS80438
07004 Privas Cedex
04 75 64 54 00

Antenne de Privas
370 Avenue Jacques Dupin
CS80438
07004 Privas Cedex
04 75 20 29 34

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.udaf07.fr

